

# RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LA MISSION « JUSTICE » DU BUDGET 2019

#### > Lien vers le rapport

Dans le cadre du Printemps de l'Evaluation des Politiques Publiques (PEPP), la Commission des finances de l'Assemblée nationale a publié le rapport de **Patrick HETZEL** (LR, Bas-Rhin), rapporteur spécial de **la mission** « *justice* ».

Ce rapport dresse les grandes lignes budgétaires de la justice pour 2019 et l'impact de la crise du COVID-19 sur la justice.

#### **CE QUE DIT LE RAPPORT**

# 1. Sur le budget 2019 de la mission justice

## La hausse générale des crédits budgétaires :

- La loi de finances pour 2019 a augmenté le montant alloué à la mission Justice avec environ 9 milliards d'€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), représentant 1,95 % des crédits du budget général;
- Le plafond d'emplois de la mission Justice représente 4,5 % du plafond d'emplois de l'État (+0,2%);
- La consommation des crédits atteint 9,06 milliards d'€ en AE (+ 7,2 %) et 8,92 milliards d'euros en CP (+ 3,7 %);
- Le taux de consommation progresse à la fois pour les AE (de 76,8 % en 2018 à 80 % en 2019) et pour les CP (de 99,06 % en 2018 à 99,38 % en 2019).

# La hausse contrastée des emplois :

- Les dépenses de personnel atteignent 5,58 milliards d'€ en 2019, soit 62,5 % des CP consommés (en hausse de 2,2 % par rapport à 2018);
- Le plafond d'emplois du ministère de la justice a été fixé à 86 452 équivalents temps plein travaillé (ETPT), une hausse importante de 1 483 ETPT (+ 1,75 %);
- Le plafond d'emplois a été exécuté à hauteur de 85 341 ETPT, soit un taux d'exécution de 98,7 %, supérieur à 2018;
- Les schémas d'emplois de la loi de finances pour 2019 prévoyaient une hausse de 1 300 équivalents temps plein (ETP), qui ont été exécutés à hauteur de 1 086 ETP, soit une sous-exécution de 214 ETP.

# 2. Sur la justice judicaire

## Des moyens consolidés pour les juridictions judiciaires :

- Le montant des CP consommés sur le programme 166 atteint 3,47 milliards d'euros (+ 1 % par rapport à 2018);
- La consommation est portée par l'évolution des dépenses de personnel, qui représentent 67,5 % du total;

- Le schéma d'emplois, fixé à + 192 ETP en loi de finances pour 2019, est exécuté à 85 %, soit une sous-exécution de 29 ETP, en raison de moindres recrutements chez les fonctionnaires de catégorie C;
- o Les CP consommés atteignent 165 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à 2018 ;
- Les dépenses d'investissement sont en baisse (- 3,9 %), principalement en raison des retards pris dans l'avancement des projets immobiliers.

# La détérioration des conditions de traitement des contentieux :

- L'exercice 2019 confirme la dégradation des délais de jugement déjà constatée les années précédentes;
- Malgré l'augmentation des crédits budgétaires, le délai moyen de jugement des procédures civiles (hors procédures courtes) ne s'améliore pas. Il est essentiel que la Chancellerie redresse rapidement la situation;
- En 2019, l'allongement des délais concerne avant tout les tribunaux de grande instance (TGI), de 12,6 mois en 2018 à 13,9 mois en 2019;
- Les TGI ont connu une augmentation de leur activité avec la prise en charge de nouveaux contentieux, notamment du fait de la réforme des juridictions sociales. Avec 990 000 nouvelles affaires en 2019, l'activité civile n'avait plus été aussi élevée depuis 2015;
- La hausse des délais de traitement va de pair avec l'augmentation du stock d'affaires en instance (+ 200 000);
- L'allongement des délais concerne aussi les cours d'appel (de 15,2 mois en 2018 à 15,8 mois en 2019).

#### La hausse du nombre de juridictions en difficulté

Le pourcentage des juridictions qui dépassent d'au moins 15 % le délai moyen de traitement (cible) des procédures civiles est en hausse, à la fois pour les TGI (de 52 en 2018 à 60 en 2019) et pour les cours d'appel (de 40 en 2018 à 44 en 2019). Elle confirme la dégradation du service rendu aux justiciables.

# Des frais de justice à nouveau en hausse

- Les 531,8 millions d'euros de CP consommés en 2019 correspondent à un dépassement de 26,6 millions d'euros par rapport à la prévision (+ 5 %);
- Le nombre d'affaires faisant l'objet d'une réponse pénale est en baisse de 4,6 % entre 2018 et
  2019, ce qui signifie que la dépense moyenne de frais de justice par affaire faisant l'objet d'une réponse pénale augmente (374 euros en 2019 contre 358 euros en 2018);
- o Les frais de justice pénale représentent 480,2 millions d'euros soit 90 % de la dépense totale.

#### 3. Sur l'aide juridictionnelle

# Les dépenses en faveur de l'accès au droit et à la justice en augmentation

- Le montant des CP consommés atteint 452,9 millions d'euros (+ 5 % par rapport à 2018). La majorité des crédits finance des dépenses relatives à l'aide juridictionnelle, qui atteignent 409 millions d'euros :
- Le montant des dépenses consacrées à l'aide juridictionnelle a atteint 492 millions d'euros (+ 5 % par rapport à 2018). Le montant des crédits budgétaires s'élève à 409 millions d'euros (+ 5 %);
- o L'augmentation des dépenses résulte principalement de l'élévation des rétributions des avocats ;
- Seule la ressource extrabudgétaire de 83 millions d'euros, issue de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance de protection juridique et des amendes liées à certaines infractions pénales, qui abonde le conseil national des barreaux, permet d'équilibrer le poste.

## Un bilan contrasté pour l'aide juridictionnelle

- o Le coût de traitement d'une décision d'aide juridictionnelle se réduit à nouveau ;
- Le montant constaté en 2019 (11,14 euros) est inférieur à la prévision pour l'exercice (moins de 14 euros) et au montant constaté en 2018 (12,21 euros).
- o Cette diminution ne résulte pas d'une amélioration de la performance et se traduit dans les faits par des délais de traitement plus longs (41 jours en 2019, contre 38 jours en 2018 et 36 jours en 2017).

# 4. Sur l'administration pénitentiaire

- En 2019, l'administration pénitentiaire a bénéficié d'une augmentation significative de ses crédits et des emplois;
- Le taux d'occupation des établissements pénitentiaires continue d'augmenter, à la fois pour les maisons d'arrêt (139 % en 2019 contre 138,5 % en 2018) et pour les centres de détention (89,5 % entre 2019 contre 89,4 % en 2018);
- o L'état d'avancement du plan de création de 15 000 nouvelles places de prison d'ici à 2027 peut raisonnablement faire craindre des retards.

# 5. <u>Sur la protection judiciaire de la jeunesse</u>

- Le montant des CP consommés sur le programme 182 Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) atteint 848,9 millions d'euros (+ 3 % par rapport à 2018);
- L'exercice 2019 s'accompagne d'un nouvel allongement des délais de prise en charge imputables aux services du secteur public et du secteur associatif habilité (17,5 jours contre 16,2 jours en 2018);
- Le taux d'inscription des jeunes pris en charge dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou de formation se dégrade (64 % en 2019 contre 71 % en 2018);
- Le taux d'occupation des structures de la PJJ en 2019 est similaire aux niveaux de 2018 et aux cibles prévues. Il baisse pour les centres éducatifs renforcés (79 % en 2019 contre 84 % en 2018), du fait d'une prescription plus faible et d'une durée moyenne des séjours plus courte.

# 6. Sur la numérisation de la justice

- Le programme 310 Conduite et pilotage de la politique de la justice bénéficie d'une forte augmentation de ses crédits et de ses emplois, avec la mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN);
- Le ministère rencontre une certaine difficulté à recruter et fidéliser les informaticiens, difficulté qu'il essaye de contrer en mettant en place des mesures de revalorisation salariale;
- o Les indicateurs du programme 310 traduisent la bonne mise en œuvre du PTN, lancé en 2018 ;
- L'exercice 2019 a également permis de poursuivre le projet de procédure pénale numérique (PPN)
  qui fait l'objet de deux expérimentations. Les premiers retours étant très positifs, la PPN pourrait être généralisée en 2021.

# 7. Sur l'impact de la crise du Covid-19

- o La gestion de la crise a **manqué de lisibilité**, entraînant de nombreuses disparités selon les juridictions, notamment au niveau des plans de continuation d'activité (PCA) ;
- Les auxiliaires de justice, notamment les avocats, n'ont été que très peu associés à la gestion de la crise :
- Sur les mesures de soutien, les avocats rencontrent des difficultés à bénéficier des prêts garantis par l'État.
- Une aggravation de l'engorgement des juridictions est très probable et les moyens des juridictions civiles et pénales seront temporairement renforcés pour les aider à résorber le stock des affaires qui n'ont pas pu être traitées;

- Les dispositions votées dans le projet de loi portant diverses dispositions urgentes liées à la crise sanitaire afin de répondre à ce stock sont inquiétantes et controversées :
  - En matière pénale, les procédures contraventionnelles et correctionnelles qui n'ont pas pu être jugées pendant le confinement pourront être renvoyées vers le procureur, pour être réorientées.
  - L'extension de l'expérimentation des cours criminelles.
- Entre le 16 mars et le 24 mai 2020, la population carcérale a diminué de 13 649 détenus, parmi lesquels 9 291 condamnés et 4 358 prévenus, pour s'établir à 58 926 détenus;
- La crise du Covid-19 a montré la nécessité et l'urgence de mettre en place une organisation du travail différente pour pouvoir mettre en œuvre des solutions, notamment numériques.